

# POLICY PAPER

## LA FRANCE ET SES TERRITOIRES D'OUTRE-MER : QUELLE PLACE POUR LA DIPLOMATIE FEMINISTE ?

— JUIN 2024

# INTRODUCTION



**En mars 2023, dans le cadre d'un avis portant sur les inégalités de genre, la crise climatique et la transition écologique, le groupe des Outre-mer au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE), a affirmé le besoin crucial d'une diplomatie féministe française, tout en décrivant les inégalités spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes des territoires ultramarins. La place des territoires d'Outre-mer dans la diplomatie féministe française, non définie jusqu'ici, est en effet à interroger.**

La France d'Outre-mer habitée est composée de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie, soit onze territoires aux statuts variés, allant du département à la région, jusqu'au statut spécifique qui caractérise la Nouvelle-Calédonie. Si ces territoires, situés dans différents bassins régionaux des océans Pacifique, Atlantique et Indien, disposent d'histoires plurielles et présentent des disparités de développement, le sous-investissement chronique de l'Etat français en matière de soins, d'infrastructures publiques, de pouvoir d'achat, ainsi que la domination issue de la colonisation de la métropole sur les territoires d'Outre-mer, contribuent à forger des expériences et dynamiques communes. Ainsi en 2023 et en 2024, la France a-t-elle été épinglée par le Comité des droits de l'enfant puis par des experts mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, notamment en raison du haut taux de non-scolarisation dans les territoires d'Outre-mer, supérieur de 8 points à celui de la métropole du fait du manque de moyens matériels et humains, et le manque d'accès à l'eau potable, en particulier en Guadeloupe. Ce sous-investissement chronique s'inscrit dans un continuum de violences et de négligence de la France métropolitaine vis-à-vis des territoires d'Outre-mer, avec des scandales sanitaires emblématiques dans la deuxième moitié du XXe siècle, tels que la pollution au chlordécone aux Antilles ou les essais nucléaires en Polynésie française.

Cette violence et ce mépris, lorsqu'il s'agit des femmes des territoires d'Outre-mer, prend notamment la forme d'un contrôle de leurs corps, laissant le poids d'un passé traumatique, comme sur l'île de la Réunion où de nombreuses femmes subirent des stérilisations et avortements forcés entre les années 1960 et 1980. La

situation des femmes dans les Outre-mer est donc à inscrire dans le contexte global de délaissement de ces territoires par l'Etat français, qui peine aujourd'hui à mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour lutter contre les inégalités femmes-hommes dans les territoires ultra-marins, alors même que ces dernières prévalent par rapport à la métropole. Les enquêtes, telles que l'enquête Virage Outre-mer réalisée en 2018 par l'Institut national d'études démographiques (INED), soulignent ainsi la plus grande exposition des femmes d'Outre-mer aux violences dans l'espace public et sur le lieu de travail par rapport aux femmes vivant dans l'Hexagone. Ces inégalités ne se cantonnent cependant pas aux seules violences basées sur le genre, et s'étendent à tous les domaines de la vie publique et privée, notamment en ce qui concerne le chômage, l'accès aux soins et la prévalence de certaines maladies comme le diabète, l'exposition au risque face aux aléas climatiques, ou encore le discours étatique porté sur les femmes ultramarines. Les femmes vivant dans les territoires ultra-marins font ainsi face à des discriminations dites intersectionnelles, c'est-à-dire basées sur leur genre, mais également sur leur origine, leur orientation sexuelle, leur religion, leur lieu d'habitation, leur couleur de peau... Ainsi, une approche intersectionnelle et décoloniale est nécessaire lorsqu'il s'agit d'aborder la situation spécifique des femmes dans les Outre-mer.

Ce constat des défaillances de l'Etat français face à la promotion des droits et de la place des femmes d'Outre-mer est à mettre en balance avec les ambitions de la diplomatie féministe prônée par la France en tant que telle depuis 2019. En effet, la France a présenté en 2018 sa Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la période 2018-2022, stratégie sur laquelle se sont basés Jean-Yves Le Drian, alors ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, pour déclarer le 08 mars 2019 que la France déclinait depuis un an une « véritable diplomatie féministe ». La France est ainsi officiellement devenue le quatrième pays au monde à adopter une politique étrangère féministe. Le Forum Génération Egalité coorganisé avec le Mexique en 2021 est à inscrire dans la continuité de cette diplomatie féministe, et a permis d'initier, entre autres, un agenda sur cinq ans visant à accélérer l'égalité des genres à l'échelle mondiale. Cependant, la diplomatie féministe

française n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une définition claire, entretenant ainsi une forme d'ambiguïté sur ses ambitions et freinant sa légitimation. En se basant sur les actions et déclarations de la France en faveur d'une politique étrangère féministe, nous pouvons néanmoins caractériser cette dernière comme étant principalement axée sur le sujet des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR), tout en étant alignée sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, sur le Gender Action Plan de l'Union européenne, et sur les stratégies déclinées à l'échelle nationale par les ministères concernés. L'égalité entre les femmes et les hommes est ainsi promue par la France dans tous les domaines de son action extérieure, des enjeux climatiques à la sécurité en passant par le numérique ou la défense des droits fondamentaux.

La situation des femmes dans les territoires d'Outre-mer nous invite ainsi à interroger l'efficacité des agendas et mécanismes nationaux spécifiques aux territoires français ultramarins, et plus largement à questionner la cohérence entre l'action extérieure et l'action intérieure de la France au regard des ambitions à la portée réellement transformatrice prônées par la politique extérieure féministe française. Ce policy paper introduit donc l'idée qu'un préalable à l'instauration d'une diplomatie féministe par la France consiste en l'application de ses principes à l'ensemble du territoire national, y compris les Outre-mer. Par ailleurs, la diplomatie féministe française, pour être pleinement efficace, a vocation à impliquer l'ensemble des territoires français dans sa mise en œuvre. Cependant, la place des Outre-mer dans cette stratégie n'a jusqu'ici pas été définie. Pourtant, ces territoires, par leurs implantations géographiques et par leurs histoires spécifiques, pourraient constituer des fers de lance de la diplomatie féministe dans leurs bassins régionaux respectifs. En effet, lors de la départementalisation de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane en 1946 se sont créés des mouvements féministes, comme l'Union des femmes de la Réunion, qui ont milité ensemble et avec d'autres mouvements de solidarité féministe régionaux et internationaux, souvent dans une perspective décoloniale. Compte-tenu de cette historicité et des liens cultivés, interroger la place commune des territoires d'Outre-mer dans l'incarnation de la posture féministe de la France dans le monde paraît logique. Ainsi, ce policy paper propose également d'étudier le rôle que pourraient occuper les territoires français ultramarins dans l'application concrète de la diplomatie féministe française.

Les inégalités femmes-hommes prévalent dans les territoires français ultramarins par rapport à la métropole. Ce constat a progressivement émergé dans les années 2000 à travers quelques enquêtes statistiques, et surtout à partir de la fin des années 2010 avec la systématisation de l'inclusion des DROM dans les statistiques publiques en 2014, puis la publication de rapports et d'études statistiques approfondies menées par des organismes publics tels que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en 2017 ou l'enquête Virage Outre-mer réalisée par l'INED en 2018. Ainsi, selon un rapport du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en 2023, les femmes des territoires d'Outre-mer sont plus exposées aux violences conjugales. En effet, si les violences conjugales concernent 9,8‰ des femmes vivant dans l'Hexagone et les DROM, ce chiffre s'élève à 13,2‰ à La Réunion, à 13,9‰ en Guyane et à 12,2‰ en Guadeloupe. Un rapport de la Cour des comptes évaluant les politiques de prévention des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française souligne également qu'en 2022, lorsque 217 personnes par tranche de 100 000 habitants sont mises en cause dans l'Hexagone pour violences conjugales, 535 le sont en Nouvelle-Calédonie, et 383 en Polynésie française. Cet écart statistique entre les territoires ultramarins et la métropole place l'action intérieure de la France en porte-à-faux vis-à-vis de ses engagements de politique extérieure pour une diplomatie féministe.

Outre les violences basées sur le genre, les inégalités femmes-hommes et entre femmes des Outre-mer et femmes de la métropole touchent tous les domaines de la vie publique et privée. Ainsi, la santé des femmes des Outre-mer est dégradée par rapport aux hommes des Outre-mer et par rapport aux femmes de la métropole. Selon le rapport du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en 2023, la mortalité maternelle dans les territoires français ultramarins est trois fois plus élevée que dans l'Hexagone. Les femmes d'Outre-mer sont également plus touchées par certaines maladies chroniques telles que le diabète et le surpoids. Par ailleurs, la proportion de femmes parmi les maires dans les territoires d'Outre-mer est régulièrement en-deçà des chiffres au niveau national. Ainsi, si ce taux s'élève à 19,8% dans toute la France après les législatives de 2020, il est de 10,3% en Martinique et de 0% à Mayotte, aucune femme n'ayant été élue maire.

Si de nombreuses initiatives locales existent dans les Outre-mer pour lutter contre les violences basées sur le genre ou pour favoriser *l'empowerment* économique des femmes ultramarines, principalement à travers l'entrepreneuriat, elles sont caractérisées par une grande dispersion. En outre, les initiatives grassroots promouvant l'engagement des femmes dans la vie politique, et plus largement une meilleure participation des femmes d'Outre-mer dans tous les domaines, tel que le sport, le numérique, la réduction des inégalités ou le développement durable, restent relativement éparses et isolées. Les enquêtes et rapports institutionnels portant sur la situation des femmes dans les territoires d'Outre-mer n'abordent peu voire pas cette dimension globale de la participation des femmes dans la vie publique.

Ainsi, la prévalence des inégalités entre les femmes et les hommes et des violences basées sur le genre dans les territoires français ultramarins, assortie de l'échec des politiques publiques, vient altérer la crédibilité de l'action extérieure de la France en matière de diplomatie féministe. Des actions à l'échelle nationale sont donc premièrement nécessaires.



## Objectif 1 : Améliorer les connaissances portant sur la situation des femmes dans les territoires d'Outre-mer

Les études statistiques et rapports portant sur la situation des femmes ultramarines se focalisent fréquemment sur les seules violences basées sur le genre, et concernent rarement l'ensemble des territoires ultramarins. Par exemple, l'enquête Virage dans les Outre-mer en 2018 a concerné seulement La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique. Mesurer efficacement l'ampleur de la situation, en produisant des statistiques genrées dans chaque domaine et dans chaque territoire, permettrait la mise en place de politiques publiques plus efficaces en faveur de la promotion des droits et de la place des femmes dans les Outre-mer. Le secteur de la recherche privée et publique doit également être mobilisé.

### Recommandation 1

**Créer un Observatoire commun des droits et de la place des femmes dans les Outre-mer**, permettant de disposer de données statistiques continues et représentatives de l'ensemble des territoires français ultramarins. Ce dernier devrait travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteur·ice·s concerné·e·s, notamment le secteur associatif, le secteur de la recherche, les directeur·ice·s régionaux·ales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), ou encore l'INSEE et les instituts statistiques propres aux collectivités d'Outre-mer (COM). Cet observatoire commun permettrait d'améliorer la coordination entre les territoires Outre-mer sur le sujet, et le partage de bonnes pratiques.

### Recommandation 2

**Lancer un appel à projet portant sur la place des femmes et l'égalité femmes-hommes dans les territoires d'Outre-mer**, initié par l'Agence nationale de la recherche (ANR), permettant de renforcer les connaissances sur la situation des femmes ultramarines. En effet, la recherche est rare au sujet de la situation des femmes dans les territoires d'Outre-mer. Elle est pourtant essentielle pour analyser en profondeur les dynamiques à l'œuvre dans ces territoires, pour visibiliser les sujets liés aux droits des femmes, et elle constitue un appui pour la création de politiques publiques efficaces et adaptées aux territoires d'Outre-mer. Les universités et laboratoires de recherche situés dans les territoires d'Outre-mer devraient également participer à cette initiative.

**Principaux acteur·ices concerné·es****DGOM****Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes****DRDFE dans les DROM et correspondants dans les COM****INSEE et instituts statistiques dans les COM****Recherche privée et publique, ANR**



## **Objectif 2 : Renforcer et systématiser le financement des associations de promotion des droits et de la place des femmes dans les territoires d'Outre-mer**

Les associations locales dédiées à la promotion des droits et de la place des femmes sont décisives pour une meilleure participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique. Elles sont également le premier recours pour de nombreuses femmes victimes de violence, en particulier dans les territoires d'Outre-mer où le système institutionnel est en retard. Cependant, la difficulté à trouver des moyens humains et financiers menace la continuité de leurs activités et contraint leur nombre. C'est en particulier le cas pour les associations qui ne se focalisent pas sur l'aide d'urgence, mais sur la promotion des droits économiques ou à la santé des femmes, ou encore de l'égalité dans le sport, dans le numérique, ou l'engagement des femmes en politique... La mise en place, par les collectivités territoriales ainsi que par l'Etat et ses opérateurs, de financements pérennes et aux conditions d'octroi transparentes est donc fondamentale.

### **Recommandation 3**

**Le financement intégral par les DRDFE et les collectivités territoriales (communes, DRDM, COM) des petits projets développés en faveur des droits et de la place des femmes par les associations en Outre-mer, ainsi que l'octroi de micro-subventions.** En effet, le secteur associatif ultramarin est caractérisé par de nombreuses organisations très locales et de petite taille, qui possèdent néanmoins une grande portée transformative. Les micro-subventions seraient plus adaptées à leurs besoins, plus faciles à obtenir, les dossiers étant simplifiés, et permettraient de financer plus de structures.

### **Recommandation 4**

**La Banque des territoires**, satellite de la Caisse des dépôts à l'échelon territorial, pourrait **mobiliser une enveloppe de financement** dédiée à des projets associatifs soutenant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires d'Outre-mer.

## Recommandation 5

**Systématiser les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans les territoires d'Outre-mer.** En effet, si chaque département métropolitain dispose d'un CIDFF, ce n'est pas le cas pour la Martinique et La Réunion, ni pour les collectivités d'Outre-mer exceptée la Polynésie française, ni pour la Nouvelle-Calédonie. Exerçant une mission d'intérêt général confiée par l'Etat, ce dispositif devrait être accessible à toutes et à tous, pour aller vers l'égalité de genre et vers l'égalité entre citoyen·ne·s des Outre-mer et citoyen·ne·s de France métropolitaine. Cette systématisation pourrait être financée par une augmentation des crédits accordés à la Fédération nationale des CIDFF par l'Etat dans le cadre du projet de loi de finances 2025 et du programme 137 dédié à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

### Principaux acteur·ices concerné·es

**Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes**

**Direction générale aux Outre-mer (DGOM)**

**Collectivités territoriales d'Outre-mer**

**Monde associatif et société civile**

**Banque des territoires**

### **Objectif 3 : Renforcer la visibilité des associations et projets visant à promouvoir les droits des femmes dans chaque territoire d'Outre-mer**

Renforcer la visibilité des associations et mouvements féministes est nécessaire pour une meilleure sensibilisation des populations à ce sujet, en favorisant l'accès à l'information. De plus, cela permet aux femmes victimes de violences, notamment conjugales, de connaître les dispositifs existants auprès desquels elles peuvent venir chercher de l'aide.

#### **Recommandation 6**

**La constitution d'annuaires exhaustifs par les DRDFE des associations et projets visant à promouvoir les droits et la place des femmes dans chaque territoire d'Outre-mer,** permettant une meilleure ouverture de ces initiatives à l'ensemble de la population.

#### **Recommandation 7**

**Favoriser la création d'espaces inter-associatifs dans chaque territoire,** à l'image du Centre de Ressources Angela Davis en Martinique, créé afin de promouvoir l'initiative citoyenne en faveur d'une culture de l'égalité et de mettre en réseau les associations et organisations de femmes. Ceci permettrait de structurer, de renforcer et d'accroître la visibilité du tissu associatif.

#### **Recommandation 8**

**Mettre en place des campagnes de communication publique sur les initiatives existantes en faveur de l'égalité de genre en Outre-mer,** tant à l'échelon départemental et des collectivités qu'à l'échelon national, afin de sensibiliser le plus grand nombre à cet enjeu. Cela peut être fait en mobilisant, entre autres, les médias locaux, régionaux, mais également nationaux.

**Principaux acteur·ices concerné·es****DRDFE dans les DROM et correspondants dans les COM****Collectivités territoriales****Direction générale aux Outre-mer (DGOM)****Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les  
hommes****Monde associatif et société civile**

## COMPRENDRE LES ENJEUX D'INTERSECTIONNALITE SPECIFIQUES AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les femmes des territoires d'Outre-mer font face à des discriminations spécifiques, croisant genre, classe, exposition au changement climatique, racisme, orientation sexuelle...Le discours porté sur les femmes des Outre-mer témoigne de ces discriminations intersectionnelles. En effet, les corps des femmes en Outre-mer et en métropole font l'objet d'un double discours tenu par les pouvoirs publics et de santé. Ces derniers portent depuis les années 1960 un discours antinataliste dans les Outre-mer, ouvrant la voie à la prescription de dispositifs de contrôle de naissance controversés et utilisés exceptionnellement en métropole, tel le Depo-Provera à La Réunion. Aujourd'hui, ces discours antinatalistes touchent essentiellement la Guyane et Mayotte, où l'Agence régionale de Santé a récemment proposé aux femmes la stérilisation par ligature des trompes, mobilisant l'imaginaire colonial et allant à l'encontre du discours nataliste soutenu en métropole. La recherche, dans le cadre du projet EU Border Care, a montré que cette rhétorique se construit à la croisée de stéréotypes genrés et raciaux adossés aux dynamiques migratoires, en s'attachant à la stigmatisation de la figure des femmes enceintes sans papiers, érigées en tant que « menace migratoire ». Selon la Préfecture, elles ne représentent pourtant que 2% des arrivant·e-s en 2016 à Mayotte, et les médecins en poste en Guyane soulignent que ce phénomène reste très marginal. Cependant, la rhétorique anti-immigration s'accompagne d'un sous-investissement chronique dans la protection maternelle et infantile (PMI) à Mayotte. Ainsi, un rapport de la Chambre régionale des comptes de La Réunion-Mayotte en 2023 pointe-t-il la suppression de 40% des centres d'accueil en quinze ans, alors même que la population de Mayotte augmente. Cela conduit à un faible suivi des femmes enceintes, avec seulement trois consultations de grossesse au lieu de six à l'échelle nationale, mais également à l'absence de proposition de traitement des MST, et met donc en péril les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes des territoires ultramarins.

La situation des femmes et filles migrantes à Mayotte et en Guyane est donc particulièrement précaire, en matière d'accès aux services de santé, d'éducation, à un logement, à de la nourriture...Elles sont également plus exposées aux violences basées sur le genre. Ainsi, l'association départementale pour la condition féminine et l'aide aux victimes de Mayotte a souligné, dans le cadre du rapport d'information du Sénat sur les discriminations dans les Outre-mer en 2019, que 60% des femmes victimes de violences à Mayotte étaient en situation irrégulière.

La recherche a également montré que le discours touristique européen sur les femmes ultramarines est caractérisé par une forme d'érotisation et d'exotisation, en particulier en Polynésie française avec le mythe de la vahiné, mais également dans les Antilles et à la Réunion. Ceci pose problème, l'exotisation des territoires d'Outre-mer s'inscrivant dans la continuité du discours colonial, tandis que l'érotisation des femmes ultramarines, qui sont réifiées et perçues comme un argument commercial, contribue à la perpétuation des stéréotypes de genre. La forte sexualisation des femmes ultramarines dans l'imaginaire collectif freine en outre l'efficacité de certains programmes comme la lutte contre la prostitution des mineures, qui est un véritable enjeu dans les territoires d'Outre-mer.

Les femmes autochtones font par ailleurs face à de nombreux défis en matière d'accès aux soins, notamment gynécologiques, en matière d'exposition au changement climatique, mais également en termes linguistiques. Du fait de ces problématiques, elles ont très peu accès à des postes à responsabilité, et sont peu prises en compte dans les politiques publiques. La communauté scientifique s'accorde pourtant à souligner que les peuples autochtones sont de première importance dans la lutte contre le changement climatique ou pour la préservation des écosystèmes forestiers tropicaux, par leurs modes de vie, connaissances et pratiques en matière de gestion de l'environnement.

En effet, les territoires français ultramarins, situés en majorité dans la ceinture intertropicale et marqués par leur caractère insulaire et des écosystèmes fragiles, sont particulièrement exposés aux conséquences du changement climatique. Or, le changement climatique affecte prioritairement les femmes et les filles, en exacerbant les conséquences des inégalités basées sur le genre. Ainsi, selon ONU Femmes, les femmes dépendent davantage des ressources naturelles, et assument fréquemment une responsabilité disproportionnée dans l'approvisionnement en nourriture, eau, combustible. Elles sont également moins susceptibles de survivre en cas de catastrophe.

Enfin, la promotion des droits des personnes LGBTI+ participe pleinement à l'égalité de genre. Il est ainsi indispensable de s'intéresser au vécu des personnes LGBTI+ dans les Outre-mer, qui font face à un rejet plus fort que dans l'Hexagone. Ainsi, selon un rapport d'information de l'Assemblée nationale déposé en 2018,

seuls 17,4% des hommes et 23,2% des femmes aux Antilles et en Guyane estiment qu'il s'agit de sexualités comme les autres, contre 77% en métropole. Les données chiffrées sur le vécu des personnes LGBTI+ sont particulièrement rares, et quasi-inexistantes en ce qui concerne l'acceptation des personnes trans. En Polynésie française, l'existence d'un troisième genre social, les mahus, qui sont des hommes biologiques à qui il est attribué un genre féminin à la naissance, semble participer à une meilleure acceptation des personnes trans. Cependant, les rae rae, femmes trans souvent proches du milieu de la prostitution, sont particulièrement stigmatisées, et les hommes trans sont totalement invisibilisés. La forte prévalence des LGBTphobies dans les Outre-mer engendre des violences intrafamiliales, mais également une violence sociale décomplexée, comme en témoigne l'incendie du centre LGBTI+ de La Réunion début 2023. Ce rejet des droits LGBTI+ dans les territoires ultramarins est renforcé par le poids des stéréotypes de genre ou encore de l'insularité et de l'interconnaissance.

## Objectif 4 : Mieux aborder les discriminations spécifiques aux femmes ultramarines dans les politiques publiques nationales et locales

### Recommandation 9

**Systematiser le “réflexe Outre-mer” dans la conception des politiques publiques nationales**, en particulier celles concernant les droits des femmes, l’inclusion et l’égalité. Le réflexe Outre-mer vise à systematiser l’inclusion des spécificités des territoires d’Outre-mer dans la conception des politiques publiques, au travers de l’interministérialité. Si ce réflexe est intégré en théorie, il reste perfectible en pratique. Pourtant, il est nécessaire afin d’éviter l’apparition d’angles morts des politiques publiques nationales en ce qui concerne les territoires d’Outre-mer. Les fortes spécificités que présente la situation des femmes dans les territoires d’Outre-mer par rapport à l’Hexagone rendent nécessaire ce réflexe ultramarin.

### Recommandation 10

**Adopter une budgétisation sensible au genre dans l’élaboration des politiques publiques des collectivités territoriales des Outre-mer**, permettant de mesurer les effets du budget sur l’égalité de genre et d’adapter les politiques publiques en conséquence.

### Recommandation 11

**Intégrer pleinement les femmes ultramarines à chaque étape de l’élaboration des politiques publiques locales**, primordial pour adopter les politiques les plus inclusives possibles, et pour pousser le leadership des femmes ultramarines dans tous les domaines.



### Recommandation 12

**Co-construire les politiques publiques de lutte contre le changement climatique en Outre-mer avec les associations de défense des droits et de la place des femmes.** Il existe un certain nombre d'associations en Outre-mer se réclamant de l'écoféminisme, comme l'association Culture Égalité en Martinique, ou Guyane Nature Environnement. Ces associations devraient être mieux associées à chaque étape de la mise en place des politiques publiques pour une meilleure appréhension de l'approche genrée des conséquences du changement climatique.

### Recommandation 13

**Renverser les images stéréotypées et les préjugés associés aux femmes ultramarines,** par exemple dans les représentations qu'en font les offices de tourisme et autres discours promotionnels, en mobilisant des outils de communication et de sensibilisation tant à l'échelle territoriale que nationale.

### Recommandation 14

**Mettre en place des initiatives visant à protéger les femmes et filles migrantes dans les territoires d'Outre-mer, notamment à Mayotte et en Guyane.**

### Recommandation 15

**Généraliser la présence de centres d'accueil pour les personnes LGBTI+ dans l'ensemble des territoires d'Outre-mer, et mesurer les discriminations subies par ces personnes** dans les territoires d'Outre-mer au travers d'enquêtes qualitatives et quantitatives.

**Recommandation 16**

**Mieux prendre en compte les peuples autochtones en Outre-mer, et les femmes qui les composent**, dans les processus de décision politique, notamment en matière de lutte contre le changement climatique. Il convient également de rappeler que la reconnaissance de leur qualité de peuples autochtones en France reste indispensable pour le respect de leurs droits fondamentaux.

**Principaux acteur·ices concerné·es**

**Comité interministériel des Outre-mer**

**Collectivités territoriales des Outre-mer**

**Direction générale aux Outre-mer (DGOM)**

**Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes**

**Monde associatif et société civile**

**Recherche privée et publique**

## LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET L'APPLICATION DE LA DIPLOMATIE FÉMINISTE DANS LEURS BASSINS RÉGIONAUX

L'Institut du Genre en Géopolitique, dans son rapport portant sur la politique étrangère féministe pour atteindre les objectifs du développement durable, souligne la nécessité d'un portage politique systématique et systémique de la diplomatie féministe à tous les niveaux et dans tous les domaines d'action. Suivant cette recommandation, un portage dans et avec les territoires d'Outre-mer et leurs bassins régionaux paraît essentiel à la bonne mise en œuvre de la diplomatie féministe française.

Du fait des enjeux qu'ils regroupent, en termes de souveraineté, de sécurité, de pêche illégale, les territoires ultramarins français font aujourd'hui l'objet d'une revalorisation stratégique, en particulier dans la zone Indo-Pacifique. Cette revalorisation s'appuie également sur le contexte international, marqué par la rivalité entre les Etats-Unis et la Chine. Les Outre-mer français offrent également de nombreuses opportunités en termes de recherche, de transition écologique, de culture, d'économie bleue ou de tourisme, et partagent souvent une histoire et des défis communs avec leurs voisins. Dans l'objectif de mieux intégrer les enjeux de coopération régionale des territoires d'Outre-mer, le comité interministériel des Outre-mer a validé en juillet 2023 une mesure visant à associer les territoires français d'Outre-mer à la politique étrangère de la France, notamment via la nomination de conseiller·e-s diplomatiques auprès des préfets. Cette structuration d'un réseau diplomatique dans les Outre-mer, qui découle de la revalorisation de leur rôle dans la politique étrangère française, constitue une opportunité pour mettre en place une diplomatie féministe tournée vers leurs bassins régionaux.

D'autre part, la France participe à des organisations régionales au titre de ses territoires d'Outre-mer, telles que la Commission de l'océan Indien (COI), l'Association des Etats riverains de l'océan Indien (IORA), la Communauté du Pacifique ou encore l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECS). Les enjeux liés à l'égalité de genre et à la promotion des droits des femmes sont abordés de manière inégale en fonction des organisations, et même dans le cas de la Communauté du Pacifique, qui a fait de l'égalité de genre un axe central de son action régionale, le terme de "diplomatie féministe" n'est pas mis en avant. Son adoption pourrait pourtant fournir un cadre d'action essentiel, en permettant de structurer les initiatives mises en œuvre, et de systématiser l'approche par le genre dans l'ensemble des actions menées par ces organisations, que ce soit dans le domaine de la sécurité, du commerce, de la gestion de risques environnementaux, du tourisme ou encore des échanges scientifiques et culturels.

## **Objectif 5 : Sensibiliser, former et mobiliser tous les acteur·ices chargé·es de la coopération régionale dans les bassins régionaux des Outre-mer au sujet de la diplomatie féministe**

Pour atteindre ses objectifs, la diplomatie féministe française doit être portée systématiquement dans l'action extérieure de la France. Ainsi, les acteur·ices de la diplomatie dans les territoires ultramarins et leurs bassins régionaux, nombreux·se-s, doivent s'en emparer.

### **Recommandation 17**

**Sensibiliser et former les acteur·ices de la diplomatie dans les territoires ultramarins à la diplomatie féministe et à l'égalité de genre**, notamment à l'aide du réseau des référent·es égalité déployé dans la fonction publique.

### **Recommandation 18**

**Décliner la diplomatie féministe dans les stratégies respectives de coopération régionale des territoires ultramarins.** Les territoires d'Outre-mer disposent en effet d'une compétence de coopération régionale et peuvent donc jouer un rôle clé dans la promotion de la diplomatie féministe française dans leurs bassins régionaux.

### **Recommandation 19**

**Promouvoir la diplomatie féministe dans l'action des trois ambassadeur·ices délégué·es à la coopération régionale**, respectivement pour la zone de l'océan Indien, pour la zone Atlantique, et pour la représentation permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et du Programme régional océanien de l'environnement. Ces structures sont essentielles pour porter la diplomatie féministe dans des stratégies spécifiques et adaptées à chaque zone géographique, en collaboration avec l'action des territoires d'Outre-mer.

### Recommandation 20

**Décliner la diplomatie féministe dans l'action de coopération des conseiller·ère·s diplomatiques auprès des préfet·ètes de région dans les DROM .**

### Recommandation 21

Pour la zone Antilles-Guyane, **inclure lors de la 18ème Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane prévue en 2025 une session de travail sur la diplomatie féministe dans la région**, faisant intervenir élu·es, préfet·ètes, ambassadeur·ices, acteur·ices public·ques et privé·es...

### Recommandation 22

**Appuyer la stratégie de diplomatie féministe sur un cadre de concertation le plus large possible**, faisant intervenir les acteur·ice·s de la société civile dans les territoires d'Outre-mer, les ONG féministes, le secteur de la recherche, mais également d'autres entités, telles que les chambres de commerce, la Fédération des Entreprises des Outre-mer, les instituts de recherche sur la biodiversité, l'association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM)...

## Principaux acteur·ices concerné·es

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

**Référent·es égalité de la fonction publique**

**Collectivités territoriales d'Outre-mer**

**Ambassadeur·ices délégué·es à la coopération régionale**

**Conseiller·ère·s diplomatiques auprès des préfet·ètes de région  
dans les DROM**

## **Objectif 6 : Promouvoir la diplomatie féministe au sein des organisations de coopération régionale dont la France fait partie au titre de ses Outre-mer et au sein des pays situés dans les différents bassins régionaux des Outre-mer**

Comme expliqué précédemment, la France participe à des organisations régionales au titre de ses territoires d'Outre-mer. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie participent en leur nom propre à ces organisations, comme le Forum des îles du Pacifique. Les territoires français ultramarins et les ambassades de France situées dans les bassins régionaux des Outre-mer doivent porter la diplomatie féministe au sein de ces organisations régionales, et y assumer un leadership en matière de promotion des droits et de la place des femmes. La France et les territoires ultramarins auraient donc un rôle pionnier, d'autant plus crucial dans le contexte de backlash vis-à-vis des droits des femmes et des personnes LGBTI+, et pourraient donner l'impulsion nécessaire pour pousser de nouveaux pays à développer leurs propres stratégies de diplomatie féministe.

### **Recommandation 23**

**Veiller à l'adoption d'une approche genrée dans chaque thématique déclinée dans les stratégies de ces organisations régionales.** Ceci contribuerait à l'essor du concept de diplomatie féministe dans de nouvelles aires régionales dans lesquelles aucun pays n'a encore adopté de diplomatie féministe.

### **Recommandation 24**

**Les ambassades de France situées dans les bassins régionaux respectifs des territoires d'Outre-mer doivent porter clairement la diplomatie féministe française, et oeuvrer en faveur de projets incluant les territoires d'Outre-mer.** C'est notamment le cas des ambassades de France à Castries, Paramaribo et Port d'Espagne, qui représentent la France au sein des organisations régionales du bassin caribéen (AEC, CARICOM, OECO) et peuvent y donner une impulsion en faveur de la diplomatie féministe.

## **Principaux acteur·ices concerné·es**

**DROM, COM, Nouvelle-Calédonie**

**Ambassades de France situées dans les bassins régionaux  
des territoires d'Outre-mer**

## **Objectif 7 : Améliorer et augmenter l'aide publique au développement générée de la France et des programmes de financement de l'Union européenne dans les bassins régionaux des Outre-mer**

De nombreux projets de développement sont mis en place entre les territoires d'Outre-mer et leurs voisins, notamment par l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne. Afin de soutenir la diplomatie féministe française et la stratégie de coopération régionale des territoires d'Outre-mer, tout en oeuvrant pour le développement, ces projets devraient systématiquement inclure une dimension dédiée à l'égalité femmes-hommes (CAD 1), ou être spécifiquement dédiés à la réduction des inégalités femmes-hommes (CAD 2).

### **Recommandation 25**

**Viser 85% de projets marqués CAD 1 et CAD 2 dans la stratégie "Trois Océans" de l'Agence française de développement (AFD), dédiée aux Outre-mer et à leurs bassins régionaux.** En effet, l'inclusion de l'égalité de genre dans chaque projet de développement est essentielle, et contribuerait à promouvoir la diplomatie féministe française, tout en participant à la diminution de l'inégalité femmes-hommes dans les territoires d'Outre-mer.

### **Recommandation 26**

**Inclure une dimension dédiée à l'égalité femmes-hommes dans chaque projet financé dans le cadre des programmes Interreg 2021-2027 de l'Union européenne,** déclinés dans les territoires d'Outre-mer au travers des programmes "Amazonie", "Caraïbes", "Océan Indien" et "Canal du Mozambique".

### **Recommandation 27**

**Mobiliser le Fonds de Soutien aux Organisations féministes (FSOF),** qui constitue l'un des piliers de la stratégie de la diplomatie féministe française, **afin de financer des organisations oeuvrant en faveur de la promotion des droits des femmes et agissant dans les bassins régionaux des territoires d'Outre-mer.**



**Principaux acteur·ices concerné·es****Agence française de développement (AFD)****Union européenne dans le cadre des programmes Interreg****Fonds de Soutien aux Organisations féministes (FSOF)**

# CONCLUSION



Ces dernières années, la prévalence des violences basées sur le genre, et la faible implémentation des programmes de lutte contre ces violences dans les territoires d’Outre-mer, ont été progressivement mises en lumière par la publication d’études statistiques et de rapports émanant d’institutions publiques. Cependant, les enjeux plus larges de promotion des droits et de la place des femmes ultramarines dans tous les domaines sont encore peu abordés. Ce phénomène s’inscrit dans un contexte de délaissement historique des territoires d’Outre-mer par l’Etat français, et fait intervenir des problématiques décoloniales et intersectionnelles. Parallèlement, la place stratégique des territoires d’Outre-mer dans la diplomatie française a été revalorisée. La France a par ailleurs adopté une diplomatie féministe en 2018, et s’est donc engagée à promouvoir les droits et la place des femmes dans tous les domaines de son action extérieure. Face à ce contexte, une double problématique se pose : la cohérence entre l’action intérieure et l’action extérieure de la France en matière de promotion des droits et de la place des femmes doit être questionnée, tout comme les potentialités d’une meilleure insertion des territoires d’Outre-mer dans la stratégie de diplomatie féministe française.

Afin de résoudre ces questionnements, ce policy paper a identifié trois axes principaux d’amélioration sur lesquels les décideurs publics devraient travailler pour améliorer la situation des femmes dans les territoires d’Outre-mer, et la place des territoires français ultramarins dans la diplomatie féministe. Premièrement, la situation dégradée des femmes ultramarines doit être pleinement prise en compte, mesurée par les pouvoirs publics, et des fonds doivent être mobilisés pour promouvoir les droits et la place des femmes et filles ultramarines. Deuxièmement, les discriminations spécifiques pesant sur les femmes ultramarines doivent être incluses dans les politiques publiques nationales et territoriales, à travers la systématisation du « réflexe Outre-mer » ou encore l’adoption d’une budgétisation sensible au genre. Troisièmement, les acteurs de la coopération régionale dans les territoires d’Outre-mer doivent s’emparer pleinement de la stratégie de diplomatie féministe, et assumer un portage politique ambitieux dans les bassins régionaux des territoires d’Outre-mer.

L'adoption de telles mesures permettrait d'avancer vers l'égalité de genre et une meilleure participation des femmes et des filles dans tous les domaines, tant dans les territoires d'Outre-mer que dans leurs bassins régionaux. Les territoires ultramarins pourraient incarner un véritable leadership en la matière dans leurs bassins régionaux. Cela crédibiliserait en outre l'action extérieure de la France en faveur d'une diplomatie féministe, tout en donnant des impulsions fortes pour l'adoption d'une telle diplomatie par d'autres Etats, pouvant déboucher sur un effet multiplicateur à l'échelle internationale.



## Articles et ouvrages académiques

- Ahmed, Z. (2020). Étudier la maternité de femmes mahoraises à la Réunion et à Mayotte : une chercheuse locale face aux enjeux genrés et ethnicisés de la proximité, Cahiers de l'Urmis, 19, document 6. <https://doi.org/10.4000/urmis.2102>
- Al Ardah-Miri, L. (2016). Mayotte, petite île... le quotidien de l'immigration. *Après-demain*, 39,NF, 42-44. <https://doi.org/10.3917/apdem.039.0042>
- Andry, M. (2022). Chapitre 8. Un discours dominant. Dans : Andry, M, Analyse sociolinguistique des représentations de La Réunion dans les discours de promotion touristique, 281 - 316. Université de la Réunion. <NNT : 2022LARE0038>. <tel-04041455>
- Baudrier, L. (2023). Vers une diplomatie féministe au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ?. *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 59, 163-170. <https://www.cairn.info/revue--2023-3-page-163.htm>.
- Bertile, V. (2018). La nécessaire insertion des Outre-mer dans leur environnement régional. *Après-demain*, 47,NF, 11-12. <https://doi.org/10.3917/apdem.047.0011>
- Carde, E. (2012). Mères, migrantes et malades en Guyane et à Saint-Martin : la maternité au croisement de rapports sociaux inégalitaires. *Autrepart*, 60, 77-93. <https://doi.org/10.3917/autr.060.0077>
- Condon, S., Dauphin, S., Hagège, M. (2019) Les violences intrafamiliales dans les Outre-mer. Apports et perspectives des enquêtes sociodémographiques. *Revue des politiques sociales et familiales*, 133, 71-77. DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.2019.3376>
- Gauvin, G. (2006). La bataille démographique. In Michel Debré et l'Île de la Réunion (1-). Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.55683>
- Gay, J. (2021). Chapitre 3. Les populations de l'outre-mer. Dans : , J. Gay, *La France d'outre-mer: Terres éparses, sociétés vivantes* (pp. 63-133). Paris: Armand Colin.
- Gemieux, F. (2018). Départementalisation et condition des femmes mahoraises : Avancées et attentes. *Carnets de Recherches de l'océan Indien*, 1. <https://hal.univ-reunion.fr/hal-02474952/document>
- Gurrieri, A. (2024). L'érotisation du discours touristique dans les guides de voyage francophones. GURRIERI ANTONIO.
- Idriss, M. (2020). «Flower necklaces for men... and for women!». The integration of women in the new institutions of Mayotte. <https://hal.univ-reunion.fr/hal-02921511/document>
- Lefaucheur, N., & Kabile, J. (2017). Sociology of Gender in the French Caribbean: a Slow and Fragile Process. *The American Sociologist*, 48(3/4), 402-416. <http://www.jstor.org/stable/44982746>
- Morano, A. (2022). Les mineurs non scolarisés de Mayotte : processus d'exclusions et rapports d'altérité. *Cahiers d'études africaines*, 247, 461-485. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.38944>
- Mulot, S. (2021). Peut-on être guadeloupéenne, potomitan et féministe? *Recherches féministes*, 34(2), 123-148. <https://doi.org/10.7202/1092234ar>
- (2023). L'évolution des familles guadeloupéennes de la matrifocalité vers la coparentalité : résistances, adaptations, créolisations.. *Recherches familiales*, 20, 135-150. <https://doi.org/10.3917/rf.020.0136>

# BIBLIOGRAPHIE

- Paris, M. (2017). Un féminisme anticolonial : l'Union des femmes de La Réunion (1946-1981). *Mouvements*, 91, 141-149. <https://doi.org/10.3917/mouv.091.0141>
- (2017). « Tant que notre peuple sera accablé par le colonialisme » : féminisme et lutte pour l'autodétermination à la Réunion (1958-1981). Dans : Ludivine Bantigny éd., *Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes: Le genre de l'engagement dans les années 1968* (pp. 31-42). Rennes: Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.3917/pur.banti.2017.01.0031>
- (2020). La racialisation d'une politique publique : le contrôle de la natalité à La Réunion (années 1960-1970). *Politix*, 131, 29-52. <https://doi.org/10.3917/pox.131.0029>
- Sahraoui, N. (2020). Mayotte, l'éloignement des femmes enceintes. *Plein droit*, 124, 39-42. <https://doi.org/10.3917/pld.124.0039>
- Salomon, C. (2021). Réponses aux violences de genre en Nouvelle-Calédonie : familialisme et inaction politique. *Cahiers du Genre*, 70, 75-106. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.3917/cdge.070.0075>
- Staszak, J. (2012). L'imaginaire géographique du tourisme sexuel. *L'Information géographique*, 76, 16-39. <https://doi.org/10.3917/lig.762.0016>

## Articles de presse

- Fadel, N. avec Danican, C. et Philippe, T. (26 septembre 2023). Violences faites aux femmes : un phénomène à évaluer et des actions à coordonner, en Outre-mer. *Outre-mer La Première*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/>
- Gabel, B. (29 juillet 2023). Violences sexistes et sexuelles en Outre-mer : « C'est la loi du silence qui domine ». *France 24*. <https://www.france24.com/fr/france/>
- Mennu, (14 septembre 2023). Violences faites aux femmes en outre-mer : « Les associations réclament des actions concrètes », souligne Justine Bénin. *Outre-mer La Première*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/>
- Nembrot, L. (18 février 2021). « On avance petitement », mais dans les Outre-mer, les personnes LGBT+ restent discriminées. *Outre-mer La Première*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/>
- OP. (2024). Comprendre la situation à Mayotte : entretien avec Françoise Vergès. *Les Ourses à plumes*. <https://lesoursesaplumes.info/>
- Sahraoui, N. (8 septembre 2022). A Mayotte, la lutte contre l'immigration affecte l'accès aux soins des femmes sans papiers. *The Conversation*. <https://theconversation.com/fr>
- Terrien, A. (4 mai 2023). Stérilisation des mères à Mayotte : « Un contrôle du corps des femmes à géométrie variable », condamne la Ligue des droits de l'homme. *Causette*. <https://www.causette.fr/>
- Triay, P. (8 avril 2019). Assises nationales des violences faites aux femmes dans les Outre-mer : des propositions pour un « Livre blanc ». *Outre-mer La Première*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/>
- Ulysse, E. (13 septembre 2023). Justine Bénin, coordinatrice interministérielle contre les violences faites aux femmes en Outre-mer : « Etre à l'écoute et entendre les victimes et les acteurs du terrain pour agir efficacement contre ce fléau ». *Outremers 360°*. <https://outremers360.com/>
- La Réunion, stérilisations sans consentement, exils forcés, (7 octobre 2020), *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture>

# BIBLIOGRAPHIE

## Sites web

- Comede. (2022). L'accès aux soins des personnes migrantes en Guyane : le point de vue des acteurs de la santé et du social. <https://www.comede.org/>
- Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme – UN Human Rights Office. (10 mai 2023). Examens de la France devant le Comité des Droits de l'enfant. [https://www.ohchr.org/fr/ohchr\\_homepage](https://www.ohchr.org/fr/ohchr_homepage)
- La Cimade Guyane. (28 mars 2024). Marche du 8 mars : la Cimade Guyane manifeste pour les droits des femmes migrantes. <https://lacimade.org/regions/ameriques/>
- La Cimade Mayotte. (3 juin 2017). Mayotte : l'interminable « problème » du droit du sol. <https://www.lacimade.org/regions/ocean-indien/>
- France diplomatie. La France et l'Association des pays riverains de l'océan indien (IORA – Indian Ocean Rim Association). <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/strategies-regionales/indopacifique/>
- France diplomatie. La France et la Commission de l'océan Indien. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/strategies-regionales/indopacifique/>
- France diplomatie. La France et les Caraïbes. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ameriques/>
- France diplomatie. (11 mars 2024). Communiqué conjoint du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – Signature d'une convention de partenariat entre l'Etat et le conseil départemental de Mayotte. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/>
- Ined. Virage dans les Outre-mer. <https://viragedom.site.ined.fr/>
- Insee. (11 mars 2024). Egalité femmes-hommes : chiffres clés pour les régions et départements. <https://www.insee.fr/fr/information/7934722>
- Institut du Genre en Géopolitique. (16 avril 2024). "Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe", Coquisart, L. Laugier, C. Legras, A. Nerva, N. sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly. <https://igg-geo.org/?p=18835>
- Institut du Genre en Géopolitique. (février 2023). "La politique étrangère féministe pour atteindre les objectifs de développement durable", Stella Reminy-Elizor, Julia Ricci, Héloïse Versavel sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly,, <https://igg-geo.org/?p=11383>.
- ONU Femmes. (28 février 2022). Inégalités entre les sexes et changements climatiques : des enjeux étroitement liés. <https://www.unwomen.org/fr>
- Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. (27 juillet 2023). « Mobilisés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en outre-mer » : lancement d'un appel à projet doté de 500 000 euros. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>
- Ministre déléguée chargée des Outre-mer. (18 juillet 2023). #CIOM | Comité Interministériel des Outre-mer. <https://www.outre-mer.gouv.fr/>
- Plateforme ouverte des données publiques françaises. Répertoire national des élus. « Elus municipaux ». <https://www.data.gouv.fr/fr/>
- Unicef. (4 septembre 2023). Enfants non-scolarisés : l'angle mort de l'école de la République. <https://www.unicef.fr/>

# BIBLIOGRAPHIE

- Unicef (20 novembre 2023). Adeline Hazan : « Les inégalités d'accès aux droits persistent en Guyane ». <https://www.unicef.fr/>
- Union des femmes de Martinique. (2019). Le CRAD sur l'égalité femme-homme. <https://uniondesfemmesmartinique.com/>

## Documents institutionnels

- AFD. « L'égalité femmes-hommes, une priorité pour l'AFD dans l'océan Indien », mars 2024
- Assemblée nationale. « Rapport d'information déposé par la délégation aux outre-mer sur la lutte contre les discriminations anti LGBT dans les outre-mer », M. Raphaël Gérard, M. Gabriel Serville et Mme Laurence Vanceunebrock, 19 juin 2018
- Assemblée nationale. « Rapport d'information déposé par la délégation aux outre-mer sur les discriminations dans les Outre-Mer », Mme Josette Manin, Mme Maud Petit et Mme Cécile Rilhac, 21 mars 2019
- Assemblée nationale. « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux outre-mer sur les conséquences du changement climatique dans les outre-mer », Mme. Maina Sage, M. Ibrahim Aboubacar et M. Serge Letchimy, 27 octobre 2015.
- CESE. « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique », avis, Antoine Gatet et Aminata Niakaté, rapporteur.e.s, mars 2023.
- CESE. « Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer », avis de suite, Inès Bouchaut-Choisy et Olivier Mugnier, , rapporteur.e.s, février 2022.
- CESE. « Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer », avis et rapport, Dominique Rivière et Ernestine Ronai, rapporteur.e.s, mars 2017.
- CNCDH. « Violences de genre et droits reproductifs dans les Outre-mer », avis, 21 novembre 2017
- Chambre régionale des comptes Mayotte. « Département de Mayotte – Protection maternelle et infantile », rapport d'observations définitives, 19 juin 2023.
- Chambre territoriale des comptes Polynésie française. « Collectivité de la Polynésie française : la lutte contre les violences faites aux femmes », rapport d'observations définitives et sa réponse, 3 novembre 2022.
- Cour des comptes. « Les politiques de prévention des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française », rapport public thématique, avril 2024.
- COI, « L'Indianocéanie en partage » - Plan de développement stratégique 2023-2033 de la Commission de l'océan Indien, adopté par le 37e Conseil des ministres de la COI, 17 mai 2023
- HCEfh. « Diplomatie féministe : passer aux actes. Rapport final d'évaluation de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) », Sylvie Pierre-Brossolette, Jocelyne Adriant-Mebtoul, Nicolas Rainaud, Corine Crespel, Emma Scuderi, 3 juillet 2023
- Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Chiffres clés – Edition 2023 – Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. (2023).
- Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, « Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique », 2022

# BIBLIOGRAPHIE

- Sénat. «Etude sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer – Audition des représentants de la direction générale des outre-mer (DGOM) », Comptes rendus de la délégation sénatoriale aux Outre-mer, 18 janvier 2024
- « Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs », Catherine Champrenault, (28 juin 2021). Secrétariat d'Etat en charge de l'enfance et des familles.

